

From: [MRO McGill Communications](#)
To: [x-All McGill Staff](#); [000-All McGill Students](#)
Subject: Your responsibility to prevent unlawful use of software / Votre responsabilité à l'égard de la prévention contre l'utilisation illégale de logiciels
Date: Tuesday, December 8, 2020 1:12:20 PM

This message is sent on behalf of Marc Denoncourt, Chief Information Officer and Associate Vice-Principal, Information Technology Services. l'utilisation illégale de logiciels Chief Information Officer and

Sincerely,

Marc Denoncourt

Chief Information Officer and Associate Vice-Principal, Information Technology Services

Chers membres de la communauté mcgilloise,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui en raison de la surveillance accrue des sociétés de logiciels relativement au piratage de logiciel et aux conséquences importantes que cela entraîne à l'égard de l'Université et de chacun des membres de sa communauté. L'utilisation illégale de logiciels a des répercussions financières majeures, peut engendrer des poursuites et peut avoir une incidence majeure sur la réputation de l'Université. Par ailleurs, les membres de la communauté mcgilloise qui utilisent des logiciels de façon illégale peuvent faire l'objet de sanctions, comme il est en fait mention dans la [Politique sur l'utilisation responsable des ressources en technologie de l'information de l'Université McGill](#) (seulement disponible en anglais pour le moment).

Si vous utilisez, copiez, distribuez, modifiez ou vendez un logiciel d'une façon qui n'est pas permise en vertu de la licence du logiciel, vous exercez une activité illégale appelée piratage de logiciel. En voici quelques exemples :

- Vous vous procurez un exemplaire unique d'un logiciel et vous le téléchargez sur plusieurs appareils
- Vous ou un ami ou collègue faites l'achat d'un seul exemplaire d'une licence d'un logiciel et le partagez
- Vous partagez votre identifiant pour un abonnement à un service en ligne avec un ami ou collègue

Depuis quelque temps, dans un souci de protéger leur propriété intellectuelle et de se prémunir contre le piratage, les sociétés de logiciels ont accru la fréquence des audits de licence auxquels ils ont recours afin d'identifier les sources desquelles les usages illégaux ont été commis.

Pour éviter de faire l'objet de pénalités de nature financière, de poursuites judiciaires ou de sanctions et que l'on porte atteinte à votre réputation et à celle de l'Université, les membres de la communauté mcgilloise doivent faire un usage légal des logiciels. Il en va de notre responsabilité individuelle et collective de faire preuve de vigilance et d'agir en conformité à cet égard.

Si vous avez des questions ou souhaitez éclaircir certains points, veuillez contacter itgovernance.its@mcgill.ca.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre collaboration.

Cordialement,

Marc